



# LE CDAS : DES RÉPONSES POUR TOUTES ET TOUS

Vous trouverez dans votre CDAS un accueil, une écoute, une information, un accompagnement ou, à défaut, une orientation vers les partenaires (associations, administration, communes, services de l'État, etc...), quelle que soit la situation à laquelle vous devez faire face. Les CDAS et leurs antennes ont pour rôle de recevoir toute personne rencontrant une difficulté personnelle, familiale ou désirant bénéficier d'une information ou d'un suivi médico-social.



**Je n'ai plus d'autorité sur mon fils. J'ai besoin d'un soutien.**

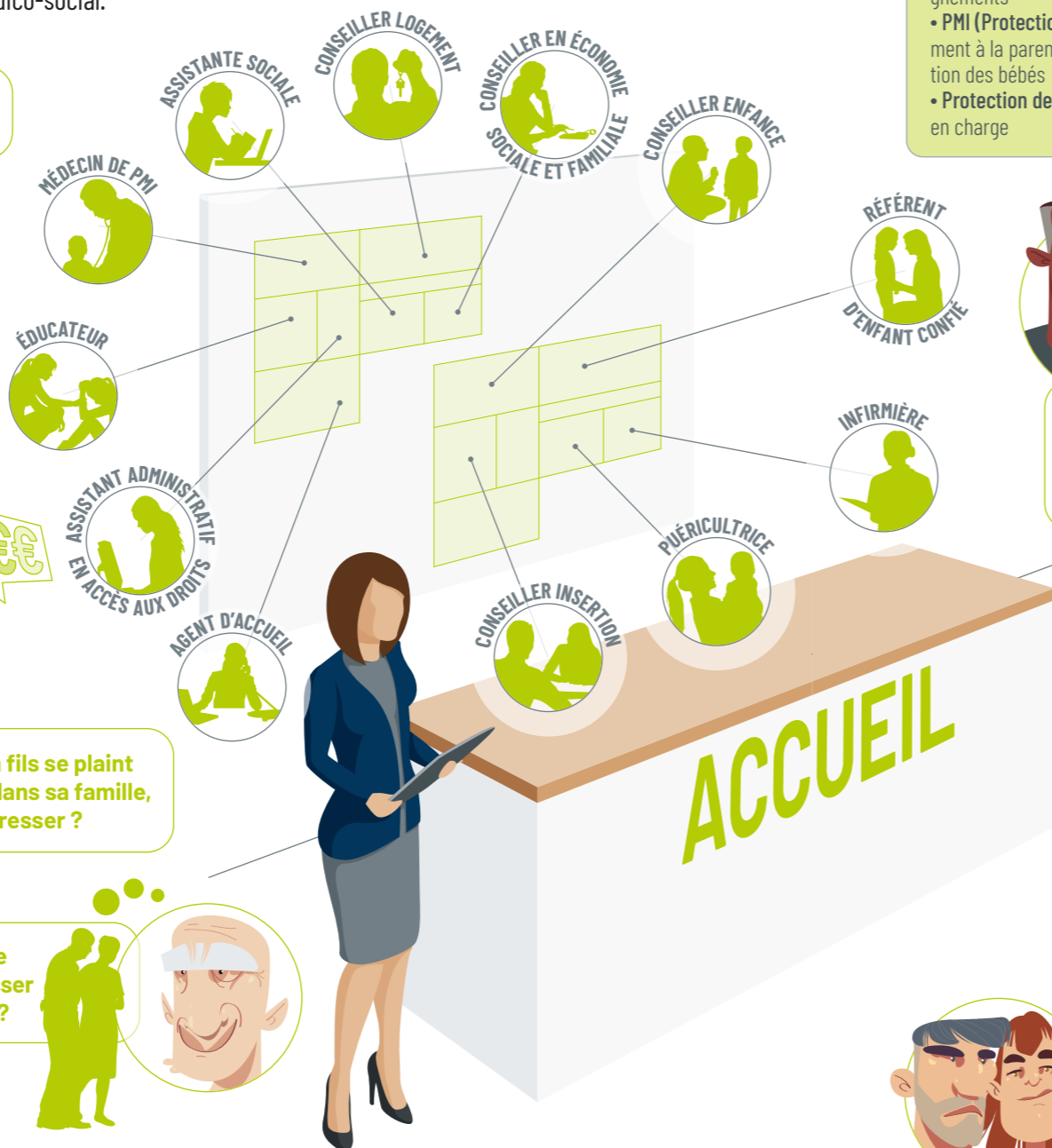
- LES ALLOCATIONS OU AIDES MOBILISABLES :**
- RSA (revenu de solidarité active)
  - PCH (prestation de compensation du handicap)
  - APA (allocation personnalisée d'autonomie)
  - FSL (fonds de solidarité au logement)
  - Aides financières (sous conditions de ressources)

**Le copain de mon fils se plaint de maltraitance dans sa famille, à qui dois-je m'adresser ?**

**Je ne suis plus aussi autonome qu'avant. À qui puis-je m'adresser pour avoir une aide à domicile ?**



**Le CDAS est un lieu d'accueil et d'orientation pour les demandes d'accompagnement des personnes en situation de handicap. L'instruction des aides relève de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH29).**



- LES MISSIONS DE NOS AGENTS :**
- **Allocations ou aides mobilisables :** recherche des aides les plus adaptées à chaque situation
  - **Prise en charge globale :** écoute, conseils, accompagnements
  - **PMI (Protection maternelle et infantile) :** accompagnement à la parentalité, conseils en alimentation, auscultation des bébés
  - **Protection de l'enfance :** évaluer et, si besoin, prendre en charge

**Nous n'arrivons plus à faire face à nos charges, notamment à payer les factures d'énergie, suite à une perte d'emploi...**

**Je suis à la recherche d'un emploi, je n'ai aucun revenu, et pas de logement, en rupture familiale... Qui peut m'aider ?**

**Notre premier bébé va naître et nous nous posons beaucoup de questions. Serons-nous capables de gérer ?**

**CDAS, CCAS, MDPH29, MSAP : À CHAQUE LIEU D'ACCUEIL, DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Un CDAS : centre départemental d'action sociale**  
Un centre départemental d'action sociale est un lieu d'accueil de proximité dans lequel une équipe de professionnels met en œuvre les missions de l'action sociale et médico-sociale du Conseil départemental : accueil et accès aux droits, prévention et protection en faveur des enfants et des familles, insertion et de lutte contre les exclusions, actions en faveur des personnes âgées et handicapées.

**Un CCAS : centre communal d'action sociale**  
Le CCAS est un établissement public communal qui a pour missions de développer des activités et missions en direction des habitants et plus particulièrement des publics fragiles tels que les secours d'urgence, les colis alimentaires. Certains CCAS gèrent des structures d'hébergement d'urgence, du portage de repas à domicile, des EHPAD (établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes).

**La MDPH : Maison départementale des personnes handicapées**  
La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil auprès des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Elle met en œuvre l'accompagnement nécessaire aux personnes handicapées et à leur famille après l'annonce et lors de l'évolution de leur handicap.

**Les MSAP : Les Maisons de services au public**  
Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit... Chaque Maison de services au public construit une « offre de services » spécifique et surtout adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

**Le CDAS est aussi en lien avec de multiples partenaires qui peuvent agir pour répondre aux besoins exprimés (municipalités, organismes divers, associations...).**  
Pour tout savoir, rendez-vous sur le site Internet :

**infosociale.finistere.fr**

**+ D'INFOS SUR LES RÔLES ET COMPÉTENCES DU CDAS, DU CCAS, DE LA MDPH29 ET DE LA MSAP SUR E-MAG-PENNBARBED.FR**